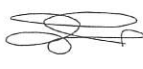


CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total		(3) DATE DU CONTRÔLE 28/10/2025	N° DU PROCÈS-VERBAL 25036622																																																																							
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances majeures		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																								
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire		Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié Défaillance(s) majeure(s) 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVD. 5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté, AVD,AVG. 6.1.4.a.2. PARE-CHOCs, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact, ARG.																																																																								
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire																																																																										
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE N° D'AGRÈMENT : S0135227 (9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO BILAN (3) COORDONNÉES : Tel. : 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE																																																																										
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR N° D'AGRÈMENT : 01351467 SIGNATURE : 																																																																										
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																										
(2) Immatriculation et pays		Date d'immatriculation	Date de 1 ^{ère} mise en circulation																																																																							
GX-830-QE (F)		24/07/2024	18/06/2024																																																																							
Marque		Désignation commerciale																																																																								
RENAULT		CLIOETECHHYBRID																																																																								
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre																																																																								
VF1RJA00072846118	M1	VP																																																																								
Type/CNIT		Énergie																																																																								
M10RENVPF48Z002		EH																																																																								
Document(s) présent(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																																																																										
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 29524		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																								
MENTIONS LÉGALES		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIÈRE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à + 8m/km):</td> <td colspan="4">+1.7m/Km</td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td colspan="2">3%</td> <td colspan="2">3%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="2">830daN</td> <td colspan="2">531daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>290daN</td> <td>276daN</td> <td>173daN</td> <td>172daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%):</td> <td colspan="2">5%</td> <td colspan="2">1%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>290daN</td> <td>276daN</td> <td>173daN</td> <td>172daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité (≥ 58%):</td> <td colspan="4">66%</td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 19%</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Emissions à l'échappement :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>CO ralenti (≤ 0,3%): 0.20% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.12% Lambda (0.97 à 1.03) : 1.002</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)</td> <td>-1.1%</td> <td>-3.0%</td> <td colspan="2"></td> </tr> </tbody> </table>				AVANT		ARRIÈRE			G	D	G	D	Ripage (-8 à + 8m/km):	+1.7m/Km				Dissymétrie suspension (≤30%):	3%		3%		Forces verticales :	830daN		531daN		Frein de service :					Forces de freinage :	290daN	276daN	173daN	172daN	Déséquilibre (<20%):	5%		1%		Forces de freinage (efficacité) :	290daN	276daN	173daN	172daN	Taux d'efficacité (≥ 58%):	66%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 19%					Emissions à l'échappement :					CO ralenti (≤ 0,3%): 0.20% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.12% Lambda (0.97 à 1.03) : 1.002					Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-1.1%	-3.0%		
	AVANT		ARRIÈRE																																																																							
	G	D	G	D																																																																						
Ripage (-8 à + 8m/km):	+1.7m/Km																																																																									
Dissymétrie suspension (≤30%):	3%		3%																																																																							
Forces verticales :	830daN		531daN																																																																							
Frein de service :																																																																										
Forces de freinage :	290daN	276daN	173daN	172daN																																																																						
Déséquilibre (<20%):	5%		1%																																																																							
Forces de freinage (efficacité) :	290daN	276daN	173daN	172daN																																																																						
Taux d'efficacité (≥ 58%):	66%																																																																									
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 19%																																																																										
Emissions à l'échappement :																																																																										
CO ralenti (≤ 0,3%): 0.20% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.12% Lambda (0.97 à 1.03) : 1.002																																																																										
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-1.1%	-3.0%																																																																								
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.																																																																										